

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
27/09/2012

Dossier complet le :
27/09/2012

N° d'enregistrement :
F-024-12-C-0025

1. Intitulé du projet

RN10 - Suppression du passage à niveau n° 144 sur la ligne Brétigny - La Ramballe
sur l'échelle à Villecharve en loi et Cher.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7° Ouvrage d'art a) pont d'une longueur inférieure à 100 m 6° Infrastructures d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	- L'ouvrage d'art routier mesure 4340 m de long. - Il y a 2 rampes d'accès : - rampe Nord de 238 m de long. - rampe Sud de 370 m de long.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Construction d'un ouvrage d'art routier et de 2 rampes d'accès en vue de
supprimer le passage à niveau 144, jugé préjudiciable.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer la sécurité routière, maintenir l'itinéraire de poids lourds et de convois exceptionnels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans une 1^{ère} phase, il y aura l'installation de chantier et les travaux préparatoires. Ensuite, les bassins de rétention sont construits ainsi que les fondations de l'OA.

Puis les rampes d'accès seront réalisées. L'OA sera ensuite construit. Enfin les voies seront réalisées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La circulation sera maintenue pendant la durée des travaux.

Le trafic sur la RN 10 après mise en service de l'aménagement sera similaire au trafic actuel (environ 7550 véhicules/jour).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration d'utilité publique, autorisation au titre de la loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Opération soumise à l'étude d'impact au cas par cas dans le cadre de l'enquête publique préalable à la DUP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- ouvrage d'art routier	Long: 43,40m Long: 11,50m H: 5,80m
- Rampe d'accès nord + routes	Long: 238m Long: 16,50m
- Rampe d'accès sud + routes	Long: 370m Long: 16,50m
- 2 bassins de rétention avec séparateur	Bassin Sud: 356m ³ Bassin nord: 236m ³
- Superficie globale de l'aménagement	- 10531,10 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Passage à niveau n°144
RD 10 - Commune de
Villedauve 41310

Coordonnées géographiques¹ Long. 00°57'29"SE Lat. 47°39'22"4 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 00°57'36"8E Lat. 47°39'32"0 N

Point d'arrivée : Long. 00°57'22"9E Lat. 47°39'13"5 N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage des sols est actuellement agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n° 2006-0496 du 15 mai 2006 fixant la liste des communes incluses dans une ZRE.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les besoins du chantier.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réculte des eaux de ruissellement de chaque côté de la voirie par des avaloirs implantés tous les 50 m. Les avaloirs permettent de récolter les eaux de ruissellement et les diriger vers le dispositif de drainage longitudinal implanté sous les trottoirs. Les écoulements sont dirigés vers les bassins de rétention et de traitement avant d'être rejetés dans un égout.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De faible ampleur, lié à l'emprise au sol de l'aménagement.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	<input type="checkbox"/>	De faible importance, lié à l'empire au sol de l'aménagement.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	<input type="checkbox"/>	Risques des transports de marchandises dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	<input type="checkbox"/>	Risque de retrait et gonflement des argiles → aléa moyen à faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	X	lié aux trafics routiers.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	X	En période de chantier, les effets sont limités par les mélanges habituels.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X		
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>Rejet dans le milieu naturel après traitement (bassins de rétention).</i></p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe en zone rurale. Les effets du projet sur l'environnement ne présente pas d'impact significatif sur le milieu naturel compte tenu de la faible emprise de l'aménagement et de l'absence d'impact cumulé avec d'autre projet.

La dispersion du bruit sera plus grande car l'ouvrage d'art surélevé le trafic, mais cela n'augmentera probablement pas les nuisances existantes actuellement.

Compte tenu de ces critères, l'opération peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<i>Tableau des incidences en phase chantier et en phase exploitation</i>
<i>Notice explicative</i>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Orléans

le,

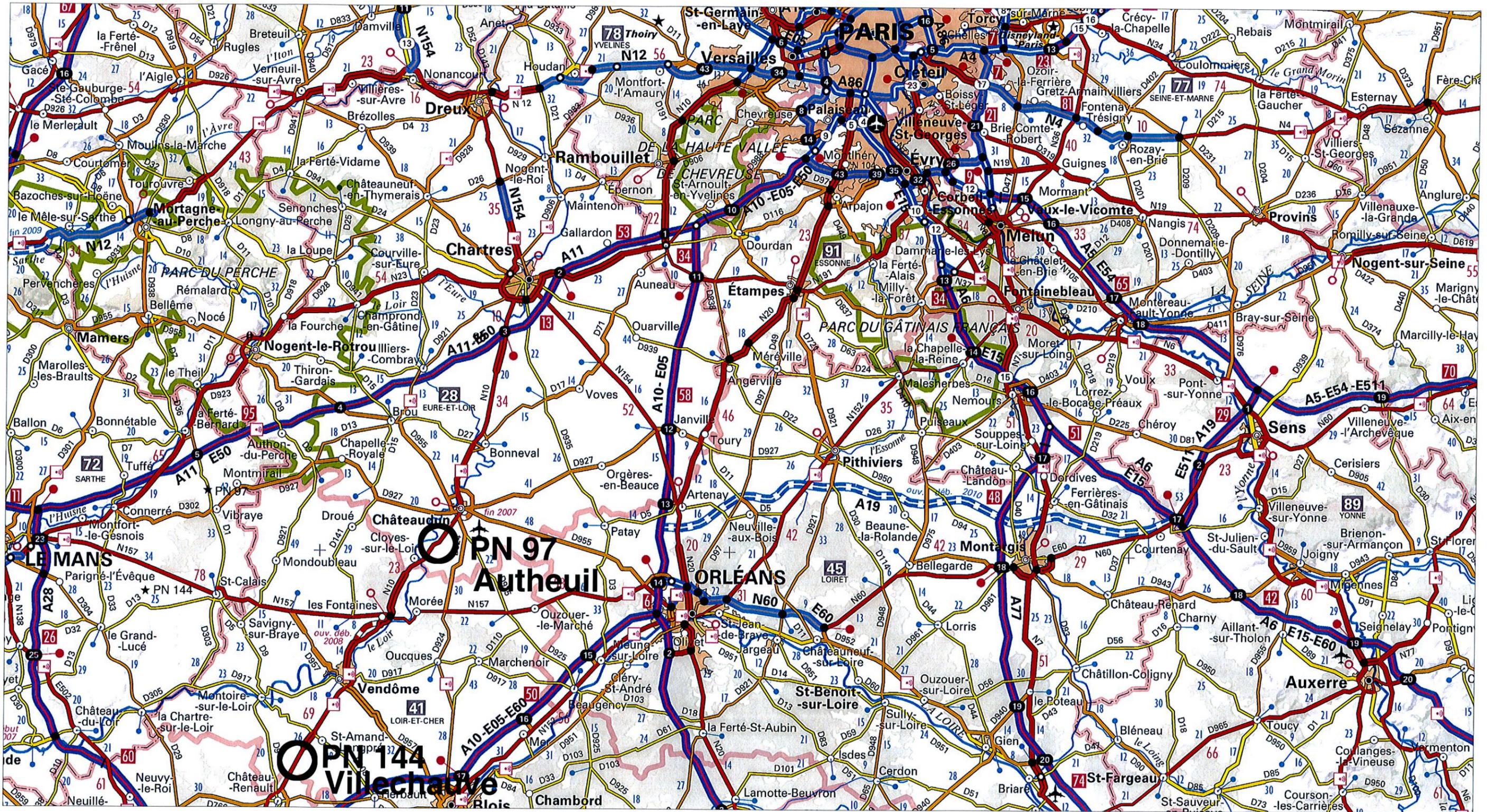
26 septembre 2012

**Le Chef du Département
Infrastructures Déplacements**

Signature


Serge GAILLARD

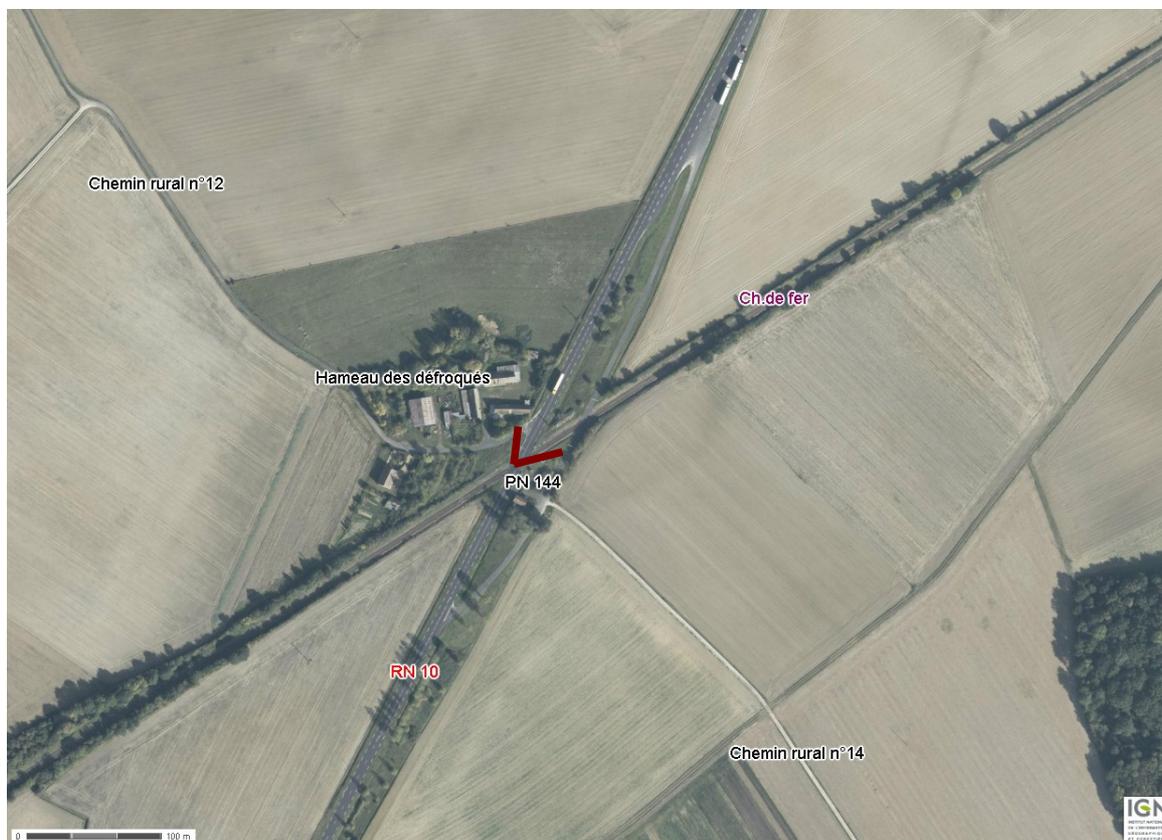
Plan de situation des passages à niveau numérotés 97 (28) et 144 (41)



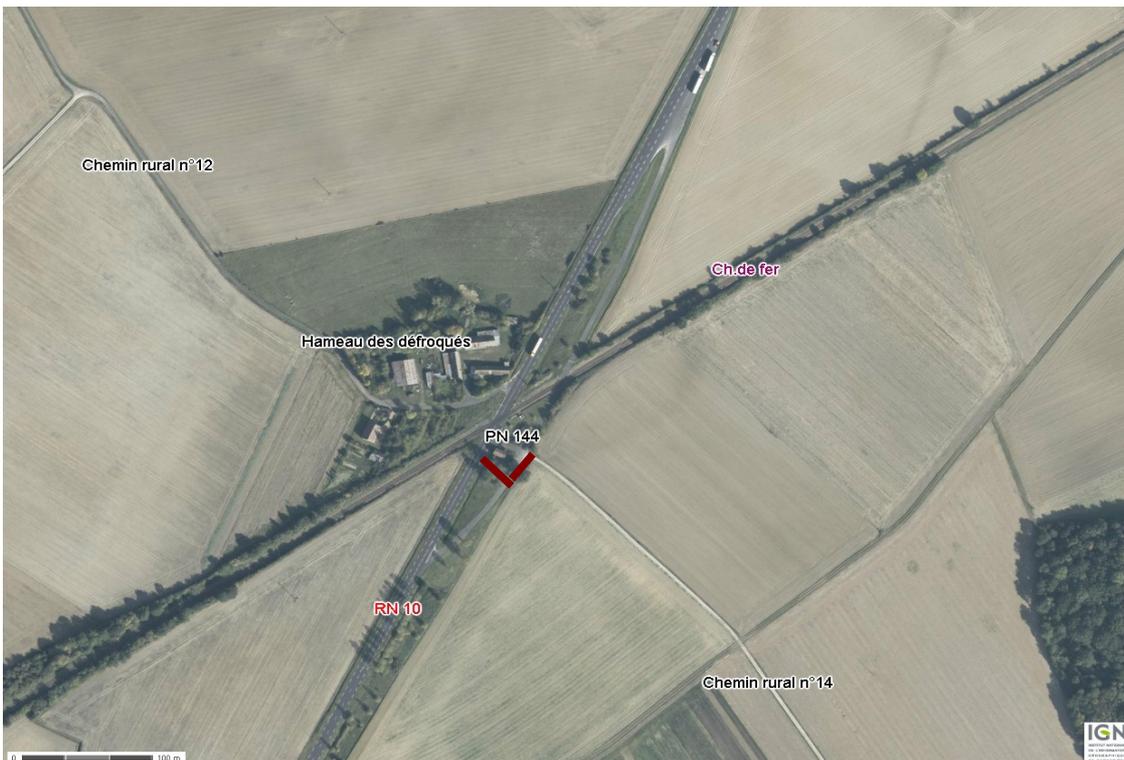
Échelle: 0 15 30 45 Kilomètres

PN 144 – photos de l'état actuel et localisation des photos

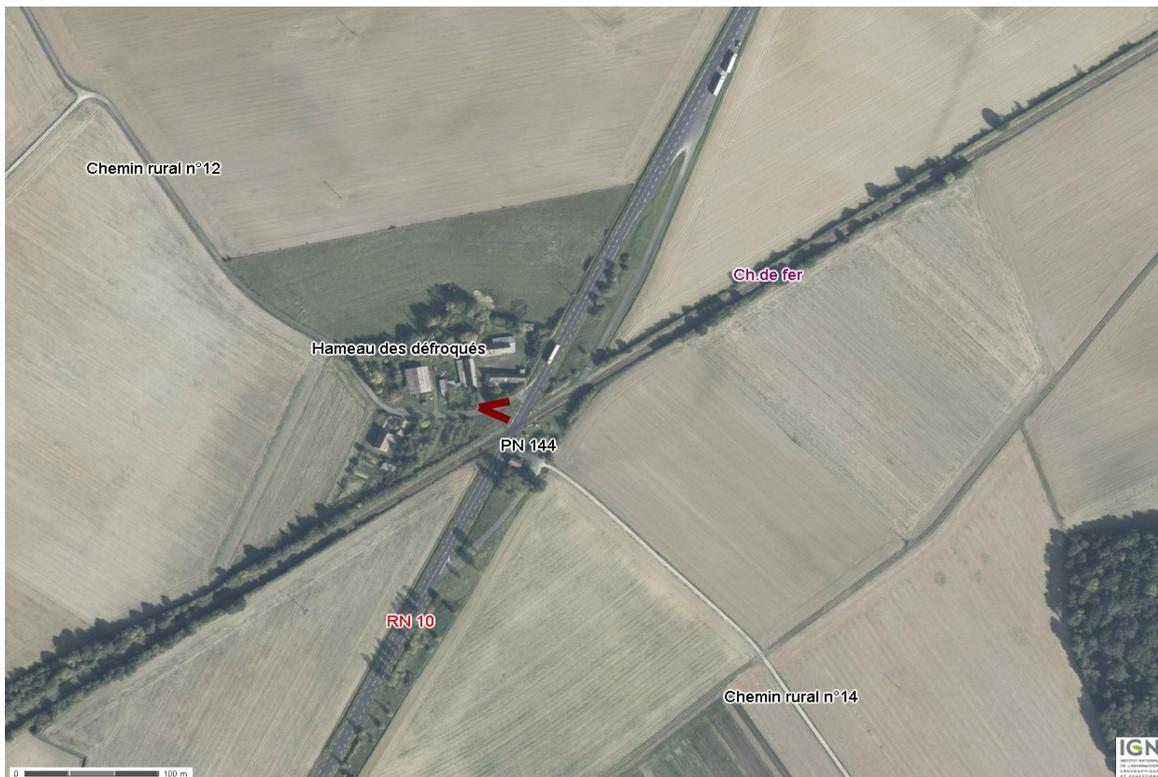
PN 144 (en direction du Nord)



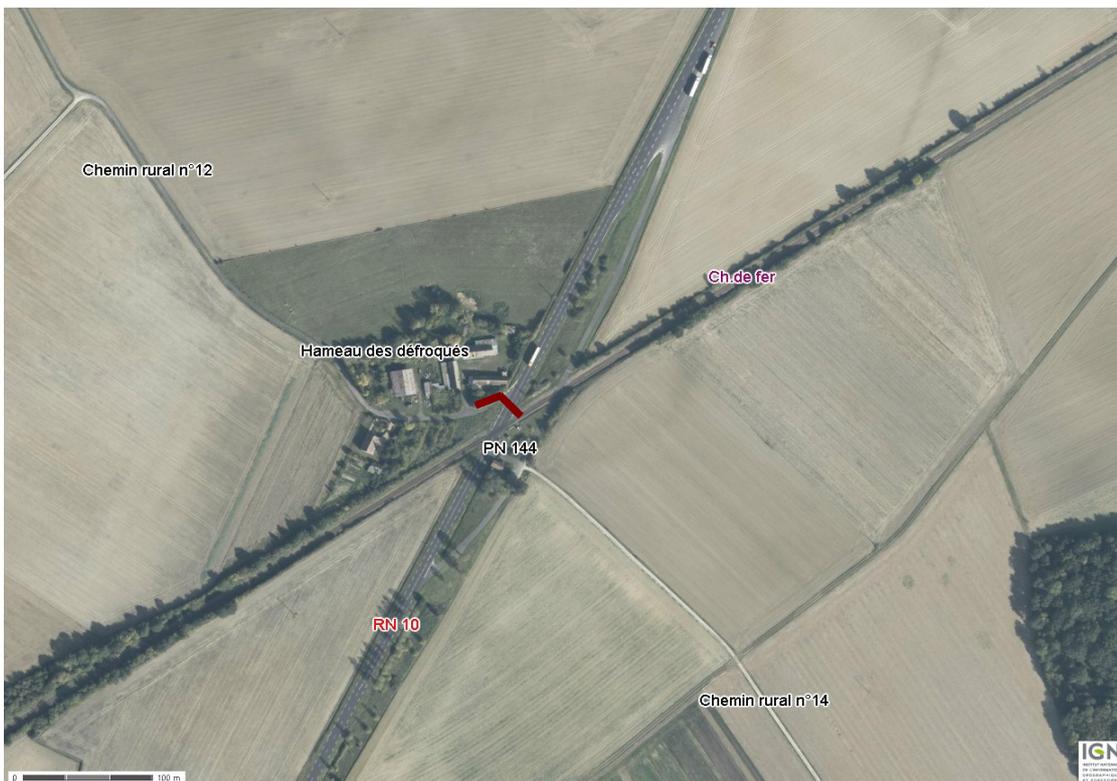
Hameau des Défroqués, à l'ouest du PN 144



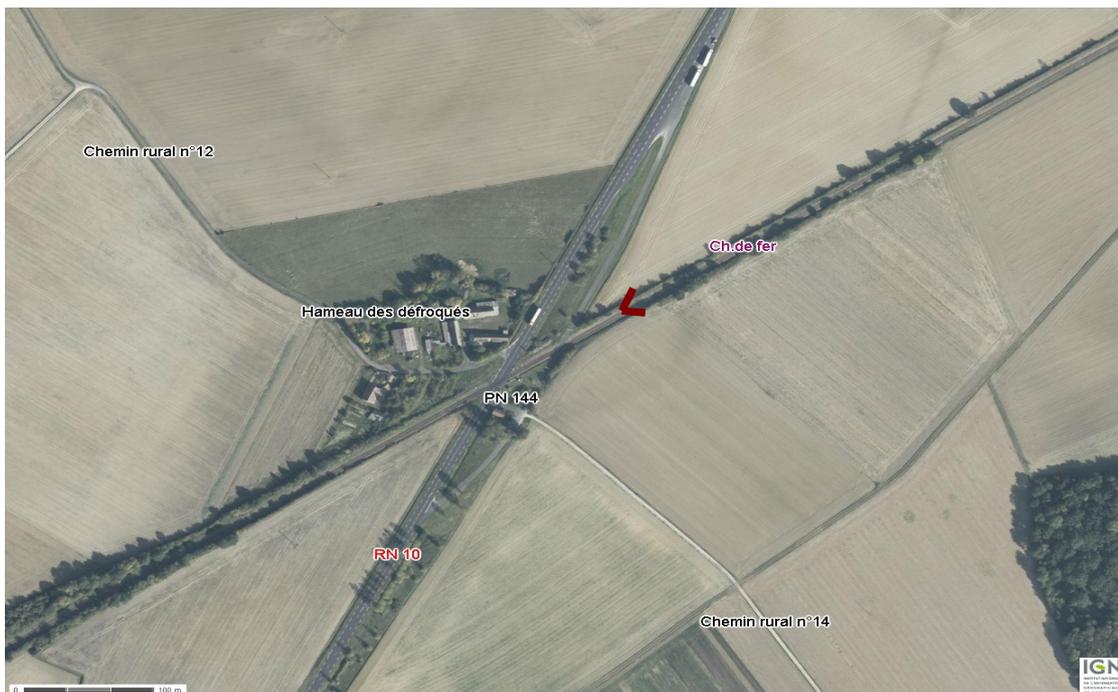
Sortie du Hameau des Défroqués



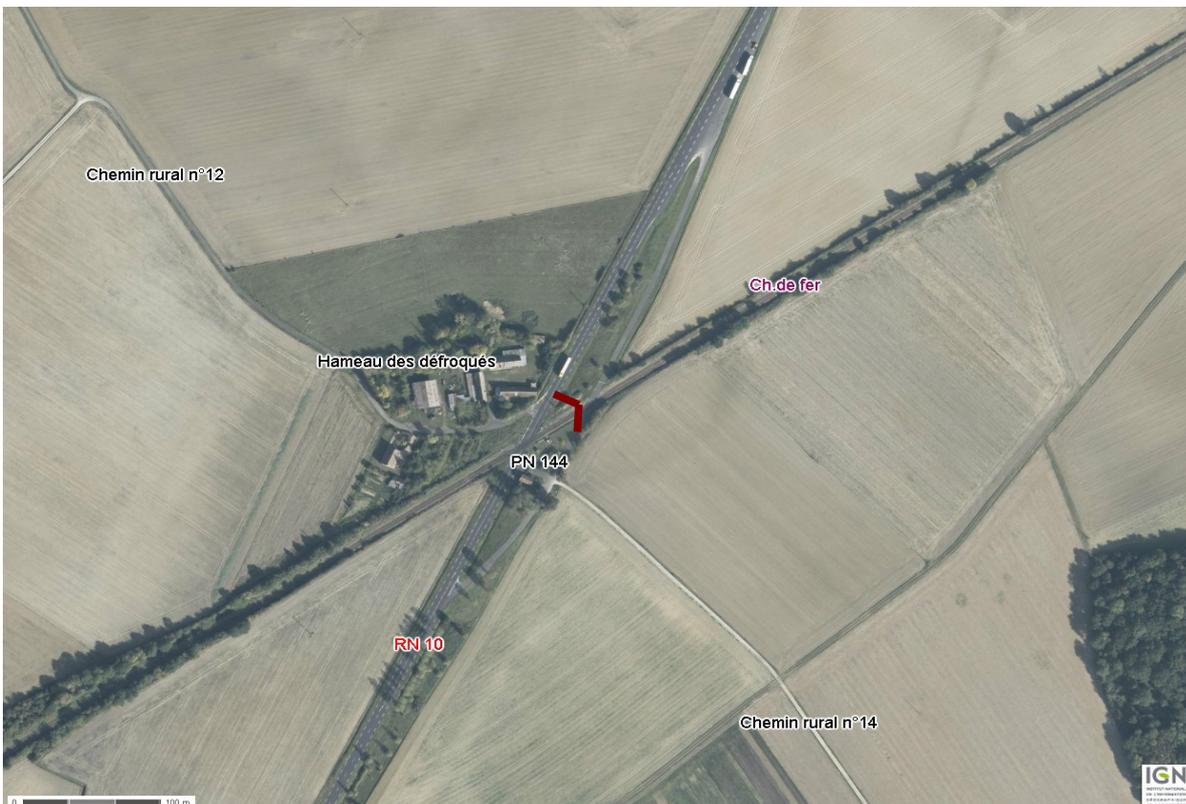
Vue du PN 144 en direction du Sud



Vue de la voie vers l'Est



Vue de la voie vers l'ouest

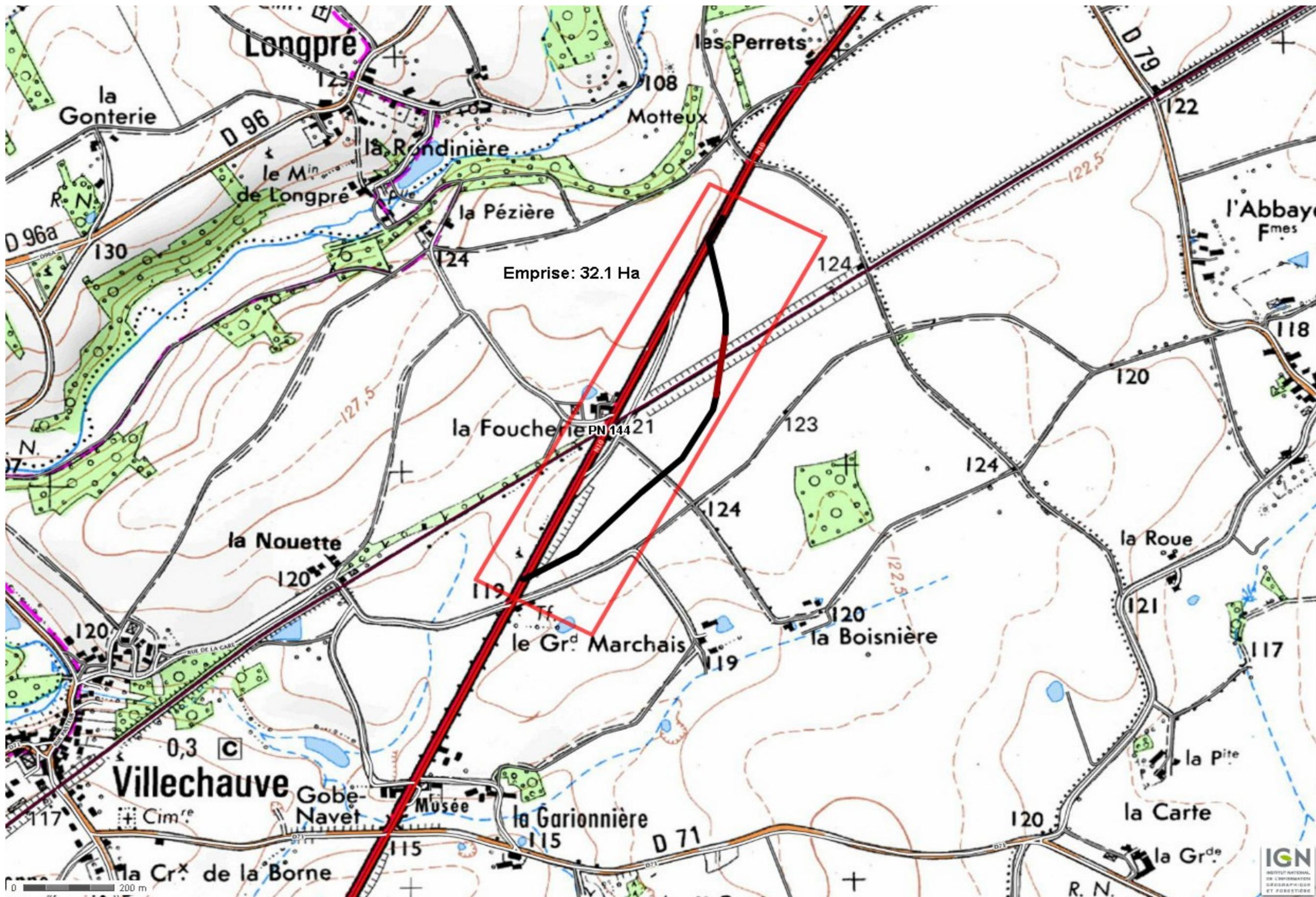


Photos du PN 144 – Plan au 1/2000

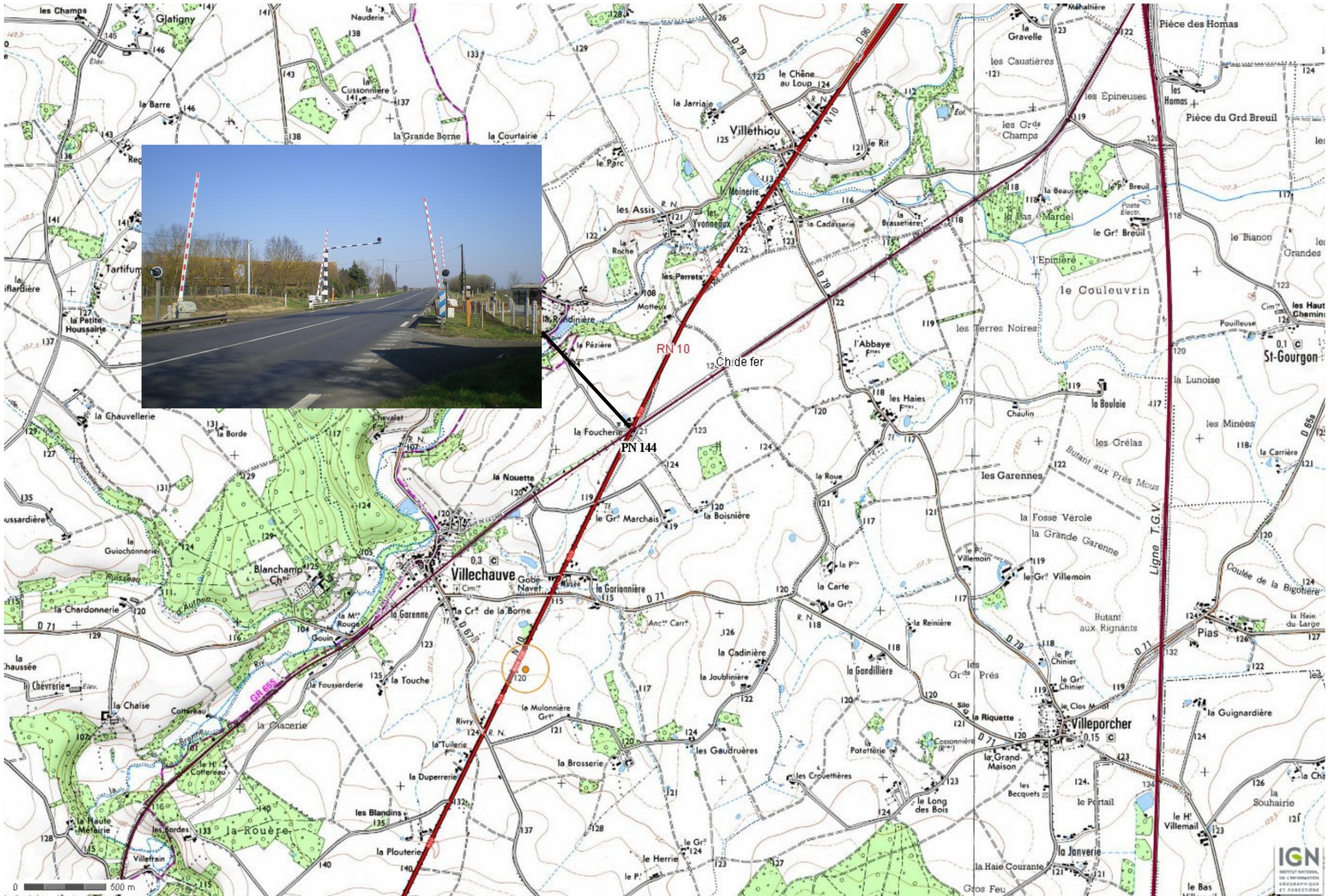


0 100 m

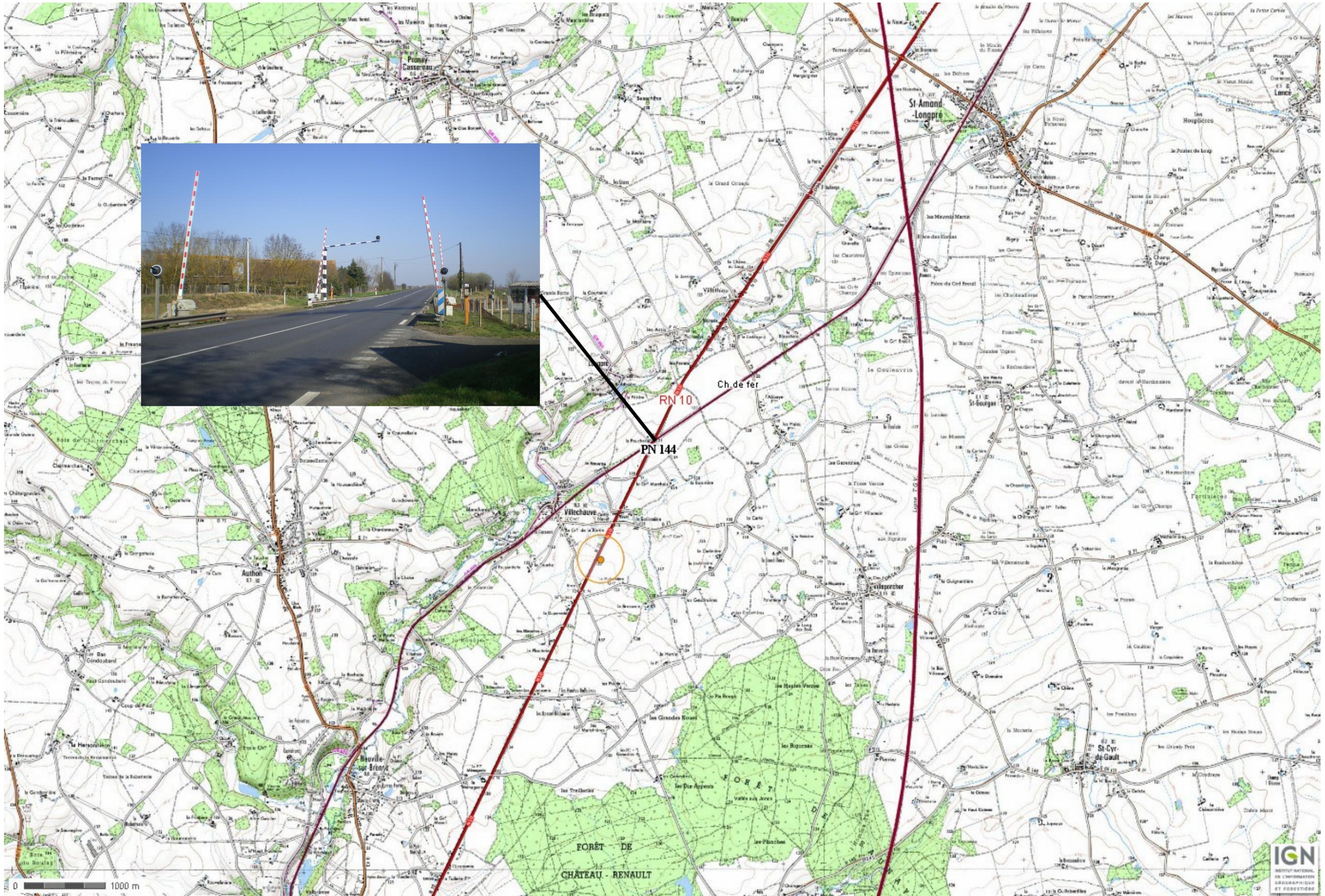
Villechauve : PN 144 au 1/10 000

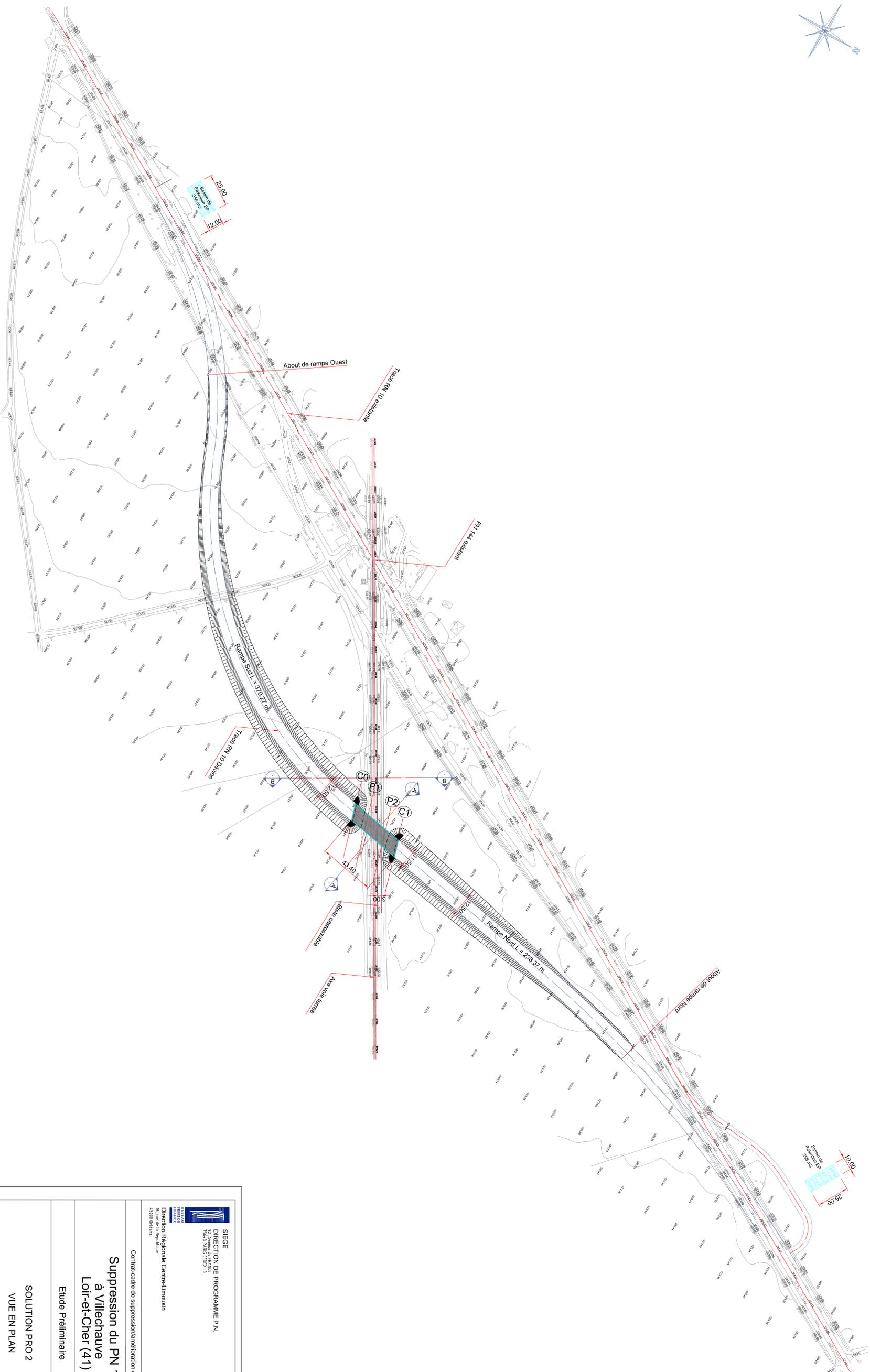


Villechaue : PN 144 au 1/25 000



Villechauve : PN 144 au 1/50 000



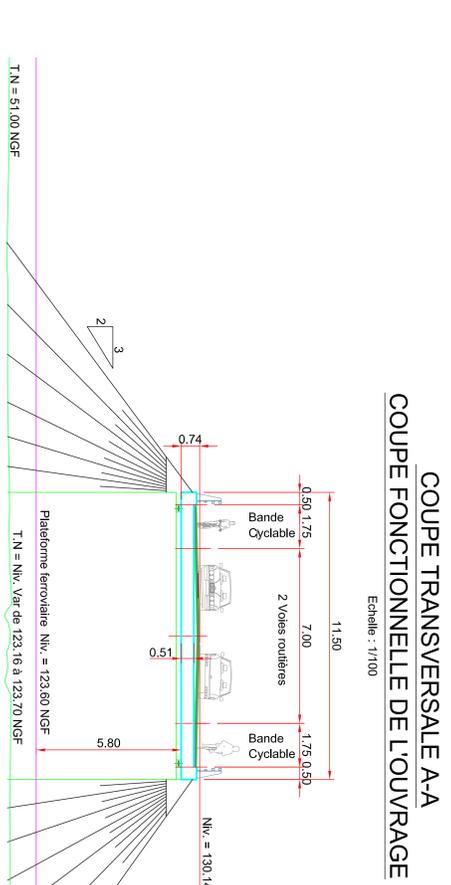
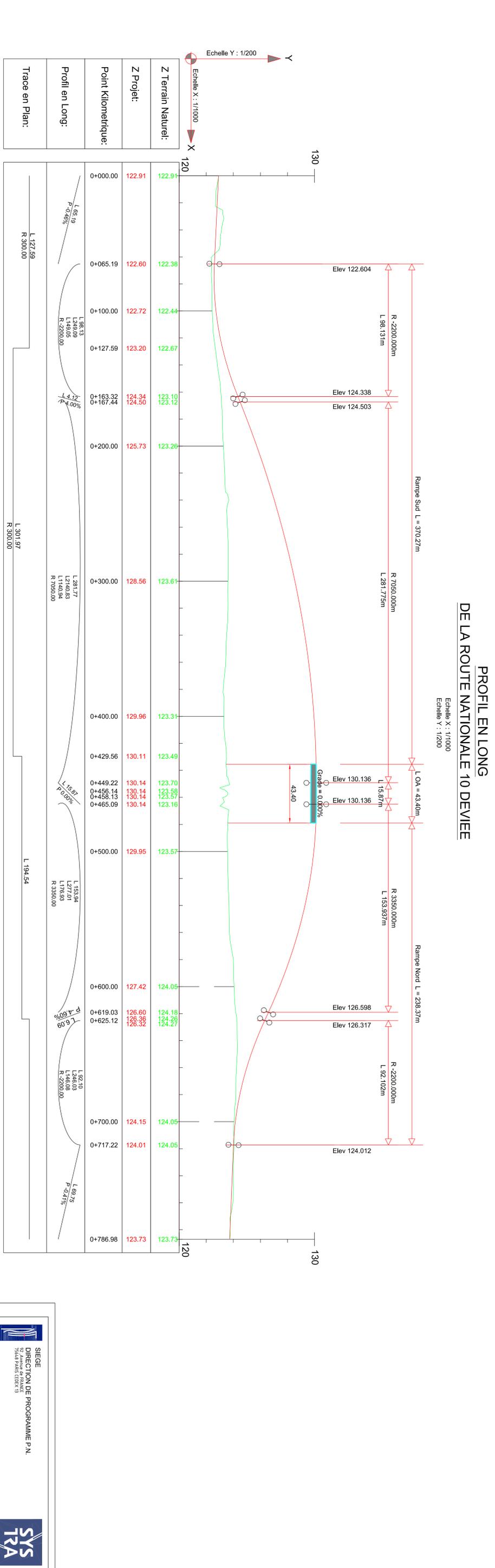
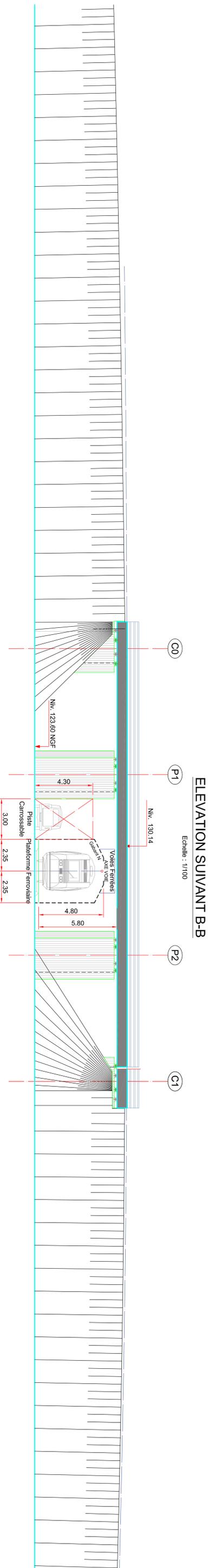



SYSTRA
 5, Avenue du Coq
 35009 Rennes

SIEGE
 DIRECTION DE PROGRAMME P.N.
 75448 Paris Cedex 13
 Direction Regionale Centre-Limousin
 53000 Orléans

Contrat-cadre de suppression/amélioration des P.N.
**Suppression du PN 144
 à Villechauve
 Loir-et-Cher (41)**
 Etude Préliminaire
SOLUTION PRO 2
 VUE EN PLAN

CL	550000	SUOP	PN144	PN	VILLECHAUVE	PL	1	1
0	Adet	17/02/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
1	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
2	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
3	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
4	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
5	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
6	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
7	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
8	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			
9	Adet	17/11/10	P. Maréchal	P. Maréchal	M. Bédier			



Z Terrain Naturel:	Echelle X : 1/1000
Z Projet:	Echelle Y : 1/200
Point Kilométrique:	
Profil en Long:	
Trace en Plan:	

SIÈGE
DIRECTION DE PROGRAMME P.N.
27, Avenue de France
92049 Paris Cedex 13

DIRECTION Régionale Centre-Loire
16, rue de la République
45000 Orléans

SYS TRA
Société Par le Coq
2009 Paris

Contrat-cadre de suppression/amélioration des P.N.

Suppression du PN 144 à Villechauve Loir-et-Cher (41)

Etude Préliminaire

SOLUTION PRO 2 PROFIL EN LONG COUPES FONCTIONNELLES

0.	Projet	17/11/09	P. Anquetil	DRP	M. Bédier
Ind.	Libellé				
RF	Ligne RFL	Etude	PN	Commune :	VILLECHAUVE
CL	550000	Supp	PN144	Doc. N°	PL 2
				Ind.	0

	RN 10 – suppression du PN 144 à Villechauve (41)	Orléans, le 27 septembre 2012
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre		

Notice explicative

Historique

Le PN 144 à Villechauve a été inscrit par l'État sur la liste des PN préoccupants sur RN et doit par conséquent être supprimé.

Comme suite au rapport Bussereau, le PN 144 fait partie des 17 PN sur route nationale que l'État a décidé de supprimer.

Dans le cadre d'une convention avec le MEEDATT (DGITM), RFF Centre-Limousin est chargé de la maîtrise d'ouvrage des études préliminaires de suppression du PN 144.

La réunion de lancement des études préliminaires avec les acteurs du projet s'est tenue au Centre d'Entretien et d'Intervention de Chartres le 26 novembre 2008. SYSTRA est chargée par RFF d'effectuer une étude préliminaire de suppression du PN 144 avec rétablissement du trafic routier existant. Cette étude est intégralement prise en charge par RFF. Ces études ont permis de révéler deux variantes de tracé retenues pour la suppression du PN. La variante 2 est retenue par RFF. Le tracé en plan consiste à rétablir la RN10 par un franchissement de type pont-Route (PRO) avec un tablier en poutrelles enrobées, situé à l'Est du PN 144.

Précautions de chantier

La phase chantier tient compte de la gestion des déchets, des nuisances sonores, de la pollution des eaux et des sols et de la protection de la biodiversité.

Il existe 3 types de déchets :

- inertes : (terres, gravats, béton, pierres, ...) qui peuvent être revalorisés facilement sur le chantier ou sur des plates-formes de traitement (déchets de démolition, ...),
- non dangereux (anciennement DIB) : les ordures ménagères peuvent être collectées par les collectivités locales, les autres DIB doivent être triés et récupérés par des sociétés agréées pour être revalorisés,
- dangereux (DIS) : produits surtout par l'entretien des engins qui doivent être triés et récupérés par des sociétés agréées pour être revalorisés et retraités. Le stockage de ces déchets sur le site doit être réalisé dans des bacs étanches et sur des aires étanches, car ces produits sont dangereux pour l'environnement.

Pour obtenir une réduction des nuisances acoustiques, la préparation de chantier est primordiale. Elle permet de planifier des solutions acoustiques visant à :

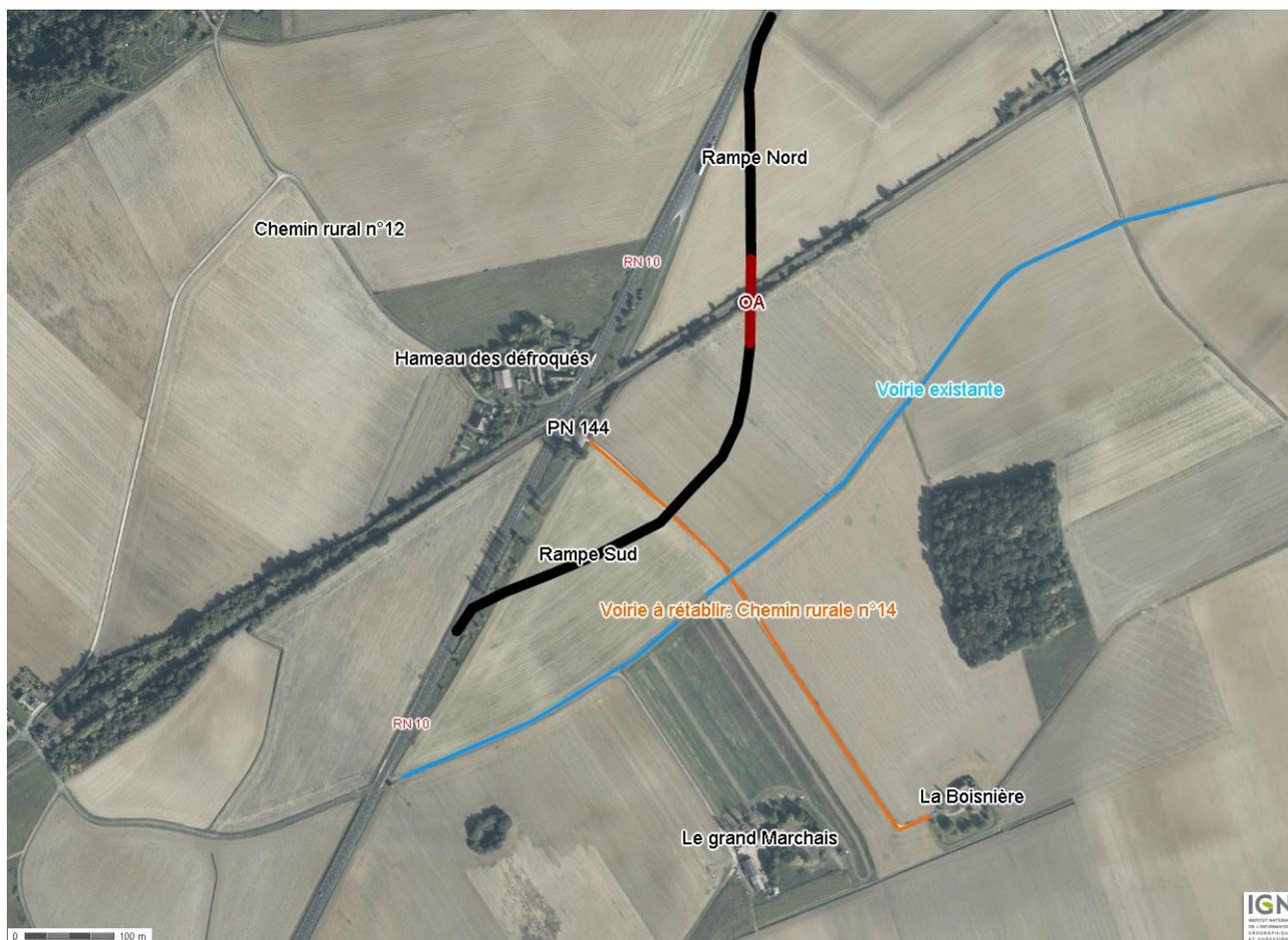
- améliorer l'approvisionnement du béton ;
- choisir les systèmes de coffrage les plus performants au point de vue acoustique ;
- moduler les horaires de travail ;
- repenser les réservations à l'aide de boîtes et systèmes divers ;
- organiser et planifier le chantier en envisageant de doubler le nombre des équipements afin de réduire leur temps d'utilisation (le bruit de deux moteurs travaillant de concert ne s'additionne pas arithmétiquement) ;
- déterminer le choix des matériels, des engins de levage, etc.

La phase chantier tiendra compte de la protection des eaux et des sols. Tous les produits polluants doivent être stockés sur rétention ou dans des récipients à doubles parois. Le bac de rétention doit être étanche et doit pouvoir contenir au minimum le volume du plus gros récipient présent dedans et 50 % de la totalité du volume stocké.

Les bassins de rétention avec séparateur et déshuileur seront réalisés en premier.

Devenir des voies inutilisées

Le chemin agricole (chemin rural n°14) situé au sud du PN 144 actuel sera coupé par la création de l'ouvrage. Toutefois, ce cheminement sera rétabli comme le montre le schéma suivant.



Concernant le hameau des Défroqués, situé au nord-ouest du PN 144, le rétablissement routier empruntera l'ancienne RN 10 déclassée et une nouvelle voirie permettant le raccordement à la RN 10 rétablie. Le carrefour entre la voirie de rétablissement de l'accès riverain et la RN10 sera en « T ».

Tableau des incidences : Villechauve

Incidences et mesures en phase chantier :

Thème	Incidences				Observations	Mesures compensatoires Et/ou d'accompagnements Envisagées
	Nulle	faible	moyenne	forte		
Relief	X				/	
Géologie	X				/	
Hydrogéologie	X				/	
Hydrographie	X				/	
Qualité des eaux	X				Zone de répartition des eaux	
Hydrologie	X				/	
Climat	X				/	
Air		X			Envoi de poussières très localisé	Utilisation d'engins de chantier Homologués.
Acoustique			X		Nuisance sonore pour le voisinage possible pour le hameau des détroqués	Horaires de chantier pendant les jours ouvrés et en période diurne
Risques naturels		X			Risque de retraits et gonflement des argiles	
Milieu naturels	X				/	
Populations et logements	X				/	
Activités économiques	X				/	
Aménagement /urbanisation	X				/	
Foncier		X			Emprise sur des parcelles agricoles	Indemnisation des propriétaires
Voirie et trafic				X	Déviations temporaires à prévoir	Maintien de la circulation sur la RN10, Plan de circulation et de déviation à prévoir
Les réseaux				X	Les réseaux qui s'écoulent gravitairement (eaux pluviales, usées...) représentent une contrainte forte pour le projet	Les réseaux Gaz, AEP, téléphone, électricité seront déviés avant les travaux, mais le PN étant en dehors d'une zone urbanisée, on peut penser que cette contrainte est faible
Patrimoine Culturel	X				/	
Architecture et Paysage	X				/	

Incidences et mesures en phase d'exploitation :

Thème	Incidences				Observations	Mesures compensatoires Et/ou d'accompagnements Envisagées
	Nulle	faible	moyenne	forte		
Relief	X				/	
Géologie	X				/	
Hydrogéologie	X				/	
Hydrographie	X				/	
Qualité des eaux	X				/	
Hydrologie	X				/	
Climat	X				/	
Air	X				/	
Acoustique	X				/	
Risques naturels	X				/	
Milieu naturels	X				/	
Populations et logements	X				/	
Activités économiques	X				/	
Aménagement /urbanisation	X				/	
Foncier		X			Acquisitions de parcelles	Indemnisation des propriétaires
Voirie et trafic			X		Circulation ferroviaire perturbée lors de la construction de l'ouvrage. Circulation routière perturbée lors des travaux de rattachement de la nouvelle voirie à la RN 10 existante.	mise en place d'une signalisation de chantier adaptée (déviations, alternats, signalisation sur voie ferrée)
Les réseaux	X				présence de réseaux	déplacements de réseaux
Patrimoine Culturel	X				/	
Architecture et Paysage	X				/	



PN 144 à Villechauve en Loir-et-Cher

